

La version originale de cette page [el](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

grec

Swipe to change

Prise en compte des condamnations antérieures

Grèce

Il n'existe pas de traduction officielle de la version linguistique affichée.

Une traduction automatique de ce contenu est disponible ici. Veuillez noter qu'elle est fournie uniquement à des fins d'information contextuelle. Le propriétaire de cette page décline toute responsabilité quant à la qualité de ce texte résultant d'une traduction automatique.

-----français-----bulgareespagnoltchèquedanoisallemandestonienanglaiscroateitalienlettonlituanienhongroismaltais
néerlandaispolonaisportugaisroumainslovaqueslovènefinnois suédois

Service autonome des casiers judiciaires - ministère de la justice, de la transparence et des droits de l'homme

Adresse:

Mesogeion 96

115 27 Athènes

Tél. +30(0)210 7767300 (standard)

Fax +30(0)210 7767187, +30(0)210 7767188

Courriel: ypdipimi@otenet.gr

Téléphone du chef et du suppléant : +30(0)210 7767042, +30(0)210 7767043

Téléphone de l'agent compétent pour l'ECRIS: +30(0)210 7767045

Dernière mise à jour: 27/04/2015

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.